

l'importance des besoins du service des rationnaires dans toutes les colonies.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N° 105. — *DÉPÊCHE ministérielle portant félicitations au sujet de la souscription ouverte en faveur des victimes de l'insurrection canaque.*

(Direction des Colonies, 1^{er} bureau.)

Paris, le 24 janvier 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai reçu la lettre du 12 novembre dernier, n° 1335, dans laquelle vous m'informez qu'une souscription a été ouverte dans les Établissements de l'Océanie en vue de venir en aide aux familles des victimes de l'insurrection canaque à la Nouvelle-Calédonie.

Je vous félicite de l'initiative que vous avez prise en cette circonstance. J'approuve d'ailleurs complètement les dispositions adoptées par votre administration pour l'envoi direct au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie des fonds recueillis, lesquels recevront ainsi, dans les meilleures conditions de célérité, la destination charitable qui leur a été affectée.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la Marine et des Colonies,*

Signé : A. POTHUAU.

N° 106. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet du mode de règlement des achats ou services faits à l'extérieur de la colonie.*

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 27 janvier 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 12 novembre dernier, vous m'avez accusé réception de la circulaire de mon département en date du 31 mars 1878. Vous avez reconnu que le mode de paiement en numéraire réglé par cette circulaire, concurremment avec les facilités données aux fournisseurs et aux créanciers de l'État d'être réglés en France, était de nature à satisfaire tous les intérêts. Toutefois vous avez fait remarquer que dans certains cas spé-